



## **1<sup>er</sup> TOUR DU FESTIVAL FOOT U13 F**

**SAMEDI 2 NOVEMBRE 2024**

Toutes les équipes sont convoquées à 12h45.  
Le début du rassemblement est fixé à 13h (jonglerie à 13h, 1<sup>ers</sup> matchs à 13h15).



### **RÈGLEMENT**

- Art 1 :** Toutes les équipes U13F participent automatiquement au Festival U13F.  
Pour les finales départementale et régionale, seules les équipes U13F dont les effectifs (U11F, U12F et U13F) sont suffisants pourront participer.
- Art 2 :** Les équipes ont été réparties géographiquement, par la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions Jeunes et Féminines, en poules de 3 ou 4 équipes. Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer.
- Art 3 :** Durée des matchs : Poule de 3 équipes : 2 x 12 minutes.  
Poule de 4 équipes : 1 x 20 minutes.  
Poule de 5 équipes : 1 x 15 minutes.
- Art 4 :** Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.
- Art 5 :** En cas d'égalité à la fin des matchs de poules, c'est l'épreuve de jonglerie qui départagera les équipes (addition des 8 meilleurs qui ont réalisé le meilleur total « pied fort + pieds alternés »).
- Art 6 :** **DÉFI TECHNIQUE : ÉPREUVE DE JONGLERIE**  
Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant le début des rencontres.  
But de l'épreuve : Effectuer 30 jonglages pied fort et 30 jonglages pieds alternés.  
✓ Chaque éducateur prend en charge les enfants d'un autre club avant le début des rencontres.  
✓ Départ du ballon au pied ou à la main  
✓ 2 essais par joueuse - les surfaces de rattrapage ne sont pas autorisées  
✓ 1 contact seulement = essai non comptabilisé (possibilité de recommencer)
- Art 7 :** **QUALIFICATION**
- **2<sup>ème</sup> tour du Festival Foot U13F** : les équipes qui finiront 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque poule seront qualifiées pour le 2<sup>ème</sup> tour le samedi 8 mars 2025
  - **Finale Festival Foot U13F** : la finale départementale, avec 8 équipes, aura lieu le samedi 29 mars 2025.
- Art 8 :** Toute équipe absente sera éliminée.
- Art 9 :** Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions Jeunes et Féminines.
- Art 10 :** Le club recevant à la charge de retourner les fiches d'organisation dès que possible au secrétariat du District de Football de la Mayenne.

**La CDOC Jeunes et Féminines**

**Pour info :** prochain tour du Festival Foot U13F prévu le samedi 8 mars 2025